

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	14 (1926)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne [suite et fin]
<b>Autor:</b>	Despond, Marcelle
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817500">https://doi.org/10.5169/seals-817500</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES COMTES DE GRUYÈRE ET LES GUERRES DE BOURGOGNE

par MARCELLE DESPOND

(*Suite et fin*)

Une commission spéciale, composée de deux représentants savoyards, de deux représentants fribourgeois et du comte de Gruyère comme surarbitre, fut nommée pour examiner les prétentions des marchands allemands qui avaient été lésés dans leurs intérêts, à leur passage sur les territoires genevois et savoyard<sup>1</sup>.

Le comte Louis de Gruyère fut, en somme, l'objet de beaucoup d'honneurs diplomatiques, mais aucune de ses prétentions personnelles au sujet de Grandcour, Montricher, Everdes et Vaulruz<sup>2</sup> ne fut satisfaite.

Si la paix était conclue avec la Savoie, elle ne l'était pas encore avec la Bourgogne. Bien au contraire, les Suisses avaient promis au duc René de Lorraine de l'aider à reprendre ses terres à Charles-le-Téméraire. Celui-ci s'était retiré dans ses terres de Bourgogne. Tout le monde lui attribuait

---

<sup>1</sup> *Knebel, Basler Chroniken III, 475 et Büchi, l. c.*

<sup>2</sup> Vaulruz avait donc passé entre les mains des Confédérés ; à la page 70, note 1, nous disions qu'en mars 1476, cette seigneurie était encore savoyarde. Les Confédérés ne tenaient probablement Vaulruz que comme le reste du pays de Vaud, en attendant le paiement de l'indemnité.

de terribles pensées de vengeances, lorsqu'à la fin septembre, le comte de Gruyère fit savoir à Fribourg qu'il avait des nouvelles de M. de Viry, le même qui était venu à Vaulruz quelques mois auparavant. Ce seigneur se disait chargé par le duc de Bourgogne de venir traiter de paix avec les Suisses ; de plus, il connaissait encore divers renseignements intéressants concernant la Savoie<sup>1</sup>. Le 30 octobre, il se présenta devant le Conseil de Fribourg, accompagné par le comte de Gruyère ; il y expliqua en quoi consistait sa mission. Il avait vu la duchesse de Savoie qui lui avait donné à entendre qu'elle ne considérait pas les anciennes alliances avec les Suisses comme rompues par le fait de la guerre. A son retour, il s'était rendu à La Rivière, où se trouvait le duc de Bourgogne. Il n'avait pas vu le duc lui-même, mais un de ses familiers qui lui avait assuré qu'il était maintenant tout à fait disposé à faire la paix. Fribourg répondit au seigneur de Viry que c'était une affaire qui regardait tous les alliés, et qu'il devait en parler auparavant à la Diète<sup>2</sup>.

Ces ouvertures de paix étaient bien peu catégoriques ; on a l'impression que le duc de Bourgogne voulait faire tâter le terrain, avant de faire de vraies avances. Il semble en tout cas difficile d'admettre qu'il se soit agi d'une simple initiative privée, dont le duc n'ait eu aucune connaissance.

Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne mit le siège devant Nancy, que lui avait repris le duc de Lorraine. Suivant les promesses échangées au congrès de Fribourg, et renouvelées le 7 octobre, les Confédérés envoyèrent une armée de secours à René de Lorraine. Fribourg leva des troupes dans toutes ses terres, et fit également parvenir un ordre de marche aux communes de la Gruyère. Le 5 janvier, les armées réunies remportaient la victoire de Nancy<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Büchi*, Akten, Manual du 26 sept., p. 41.

<sup>2</sup> Ibidem, p. 44, Manual du 29 novembre 1476 et p. 76, Cptes des trés., n° 149 (1477 I).

<sup>3</sup> Pour l'expédition de la « Folle Vie », voir l'étude de *V. van Berchem*, « Genève et les Suisses au XV<sup>e</sup> siècle », dans le Jahrb.

Le congrès de Fribourg s'était occupé aussi du cas de Genève, qui, en 1475 n'avait échappé au pillage qu'en promettant le payement d'une contribution de 24 000 florins. Au moment du congrès de Fribourg, les Confédérés n'avaient encore reçu que 2000 écus. L'article premier de la paix de Fribourg était consacré à cette dette : Genève devait payer la contribution qui lui avait été imposée par les Suisses en 4 versements faits à intervalles réguliers jusqu'à Noël 1478, mais le payement tardait et le mécontentement devenait grand dans les petits cantons<sup>1</sup>.

Au printemps 1477, environ 2000 jeunes gens de ces cantons se dirigèrent sur Berne et Fribourg, avec l'intention de marcher sur Genève. On convoqua en toute hâte une diète à Fribourg (28 février). Un messager, Jean Favre fut chargé d'aller avertir les Genevois qu'ils eussent à livrer aux Suisses 3 à 4000 écus avant le 3 mars ; s'ils ne s'exécutaient pas, les bandes de la « Folle Vie » marcheraient sur Genève. Des députés genevois vinrent à Fribourg, où ils trouvèrent aussi le comte Louis de Gruyère qui, comme arbitre du congrès de Fribourg, devait s'occuper de faire exécuter les décisions prises dans cette assemblée. Les Genevois se rendirent vite compte que la situation était très grave pour eux, malgré toute la bonne volonté que témoignèrent à leur égard les magistrats de Fribourg et le comte de Gruyère pendant toutes les négociations ; celles-ci duraient trop longtemps au gré des compagnons qui attendaient à Fribourg ; ceux-ci se remettaient déjà en route et ce n'est qu'à grand'peine qu'au sortir de la ville, des députés des Villes et le comte de Gruyère parvinrent à les retenir. Les pourparlers recommencèrent ; ils aboutirent enfin à un accord le 4 mars. Les bandes de la « Folle Vie » se déclaraient satisfaites si Genève leur fournissait 4 tonneaux de vin et 2 florins par compagnon. Le comte de Gruyère fut du nombre des députés suisses chargés

f. Sch. Gesch. 1919. *Büchi*, Der Friedenskongress von Freiburg, Freib. Geschichtsblätter, XXIV.

<sup>1</sup> Idem, *ibid.*

d'aller à Genève, faire signer à la ville cette obligation. Ils y restèrent assez longtemps, car la ville, à bout de ressources, devait emprunter partout pour payer ce qu'on exigeait d'elle. Les otages, qui avaient dû rester à Fribourg, en attendant le payement, ne purent être délivrés que le 8 juillet.

Les conférences définitives qui réglèrent les rapports des Suisses avec la Savoie eurent lieu à Annecy, du 18 au 25 avril 1477. Les Suisses y envoyèrent une ambassade magnifique avec une suite d'une centaine de personnes. Le comte de Gruyère et Philippe de Rothelin, le fils du marquis Rodolphe de Rothelin, y jouèrent le rôle d'arbitres officieux, le comte de Gruyère, sur l'invitation de la duchesse<sup>1</sup>. Les clauses du traité de Fribourg y furent modifiées dans un sens un peu plus favorable à la Savoie. Le 23 avril, on renouvela l'ancienne alliance défensive entre les Suisses et la Savoie, et le 10 septembre de la même année, Fribourg devenait libre.

### CONCLUSION

Si l'on cherche à se faire une idée d'ensemble de la période de 1460 à 1480, dans l'histoire du comté de Gruyère, une première constatation s'impose. La mort du comte François n'a marqué aucun changement dans la politique extérieure du comté : Louis de Gruyère a suivi les traces de son père, c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de lui.

La conformité de cette politique est faite surtout de la préoccupation constante de vivre en bons termes à la fois avec la Savoie et avec les deux villes de Fribourg et de Berne. Les principales raisons géographiques, politiques et économiques qui les y forçaient, ont déjà été mentionnées dans l'introduction. Comme les intérêts de ces puissances divergeaient parfois, surtout depuis le moment où la

---

<sup>1</sup> *Büchi, Akten*, p. 45-46. Manual du 10 avril 1477.

duchesse de Savoie avait pris le parti du duc de Bourgogne, le seul moyen de les ménager était de chercher à les concilier. François de Gruyère prit à cœur le rôle de médiateur qu'il avait assumé ; il le remplit avec beaucoup de zèle et parfois assez de bonheur. Lors des démêlés entre Philippe-Monseigneur et sa belle-sœur Yolande, il appuya et stimula les efforts de Berne et de Fribourg en faveur du comte de Bresse. Pendant les troubles de la Régence en Savoie, il sut se rendre précieux à tous les partis ; on l'en récompensa par des honneurs multiples et notamment par un accroissement de revenus. L'approche des guerres de Bourgogne lui fournit maintes fois l'occasion d'offrir et de faire accepter ses services comme intermédiaire. On sait qu'ils furent appréciés. Le choix très flatteur de son fils Louis de Gruyère comme arbitre au congrès de Fribourg en est la preuve. L'influence qu'il acquit ainsi dépassa celle que pouvait normalement escompter un comte de Gruyère ; ce fut là un succès personnel dû à son habileté et à ses qualités incontestables d'intelligence et d'énergie.

Le rôle de médiateur demande beaucoup de savoir-faire et de doigté. Il est bien malaisé de vouloir ménager deux partis contraires sans encourir de l'un ou de l'autre le reproche de duplicité ou de partialité. Le comte François ne fut pas épargné, ni par ses contemporains, ni par les historiens, qui ont souvent qualifié sa conduite d'équivoque, épithète qu'on applique volontiers aussi à sa suzeraine, la duchesse de Savoie. C'est oublier un peu facilement le temps et les circonstances dans lesquels ils vivaient. La langue, l'éducation, les mariages faisaient des comtes de Gruyère de vrais gentilshommes savoyards, mais la situation de leur comté les rapprochait des Bernois et des Fribourgeois : de là vient leur politique un peu flottante, mais toujours conciliante. Déjà alors, la politique était une science essentiellement pratique. Envisagée sous un angle rigoureusement moral, que faudrait-il penser d'ailleurs, de la politique bernoise toujours utilitaire. Quel jugement porter aussi sur l'attitude d'un roi de France ou d'un

duc de Milan ? Jusqu'au dernier moment, les cantons suisses eux-mêmes avaient hésité à prendre position dans le conflit et il avait bien fallu toute la ténacité bernoise et toute l'habileté d'un Louis XI, pour les décider à combattre le duc de Bourgogne. Si François de Gruyère avait été libre, il se serait probablement tenu soigneusement à l'écart de la lutte, mais, pressé par les uns et par les autres, il fut contraint de prendre une décision sans tenir compte de ses sympathies personnelles, mais en considérant l'intérêt certain de son comté. Son attitude dut lui coûter, car le duc de Bourgogne passait pour être un ennemi très redoutable. Mais il suivit l'exemple de bien d'autres seigneurs féodaux qui durent se mettre sous la protection des villes que leur puissance rendait dangereuses.

Les résultats de cette attitude furent aussi satisfaisants qu'ils *pouvaient* l'être. En 1477, la situation se présentait à peu près comme suit : la Gruyère n'avait que très peu souffert de la guerre ; quelques points de son territoire avaient bien été dévastés pour subvenir à l'entretien de l'armée bourguignonne campée à Lausanne, mais ces dégâts avaient été largement compensés par le butin pris lors du pillage de Lausanne, au retour de la bataille de Morat. Le château et la ville même de Gruyères avaient été épargnés, défendus qu'ils étaient par les troupes du comte, renforcées d'un contingent de Fribourg et de Gessenay. Cependant les risques qu'avait courus la Gruyère étaient plus grands qu'on ne le pense généralement : D'une part, la famille de Vergy avait essayé de profiter des troubles pour faire triompher d'anciennes prétentions à la couronne comtale de Gruyère. D'autre part, le comte de Romont, escomptant la victoire bourguignonne, ne s'était pas fait faute de menacer les terres du comté. Il espérait vivement supplanter son voisin et rival dans la possession de la Gruyère et ajouter ainsi une contrée fertile à un apanage qu'il trouvait trop modeste. Les témoignages contemporains sont formels sur ce point.

La protection militaire accordée par Berne et Fribourg

ne fut pas gratuite. Le comte dut en retour accepter les traités de combourgeoisie qui furent conclus de 1475 à 1476 entre les différentes communes de la Gruyère actuelle et la ville de Fribourg. Si ces traités ne furent pas toujours du goût des Gruyériens eux-mêmes, ils représentaient aussi pour le comte une abdication partielle de ses droits seigneuriaux. En somme, les services rendus furent chèrement payés, d'autant plus qu'aucune des revendications formulées par le comte de Gruyère, au congrès de Fribourg, ne fut prise en considération. La Basse-Gruyère se trouvait maintenant, vis-à-vis de son seigneur, dans la même situation que le pays de Gessenay. Cette aliénation partielle d'autorité prépare la débâcle de 1555. Il eût fallu être plus fort que les événements pour l'éviter.

Notons en passant que cette politique nettement « suisse » des comtes de Gruyère ne les brouilla aucunement avec la Savoie. Rangés définitivement du côté des Suisses, ils surent se mettre au service de la duchesse, chaque fois qu'elle témoigna quelques velléités de se rapprocher de ses anciens amis et alliés. Même après la victoire et jusqu'au congrès de Fribourg, le comte Louis défendit, dans la mesure du possible, les intérêts de Yolande. Lié comme il l'était maintenant à ses nouveaux combourgeois, il avait compris qu'une Savoie forte et capable de résister, cas échéant, aux cantons suisses, était la meilleure garantie de sa sécurité.

En voyant les résultats, somme toute, peu réconfortants pour le comté de Gruyère, des guerres de Bourgogne, on pourrait se demander si une autre attitude des comtes n'eût pas porté de meilleurs fruits. Du côté des Suisses, il n'y avait certainement rien de plus à attendre ; pour eux, ou, pour mieux dire, pour Fribourg et Berne, la Gruyère était une proie qui, un jour ou l'autre, devait tomber comme un fruit mûr dans leurs mains, et qu'il était donc bien inutile de ménager. Si, d'autre part, François de Gruyère était entré dans l'alliance bourguignonne-savoyarde, la destinée qui attendait son comté, aurait été hâtée de près

d'un siècle. Après la prise d'Illens, les troupes bernoises et fribourgeoises, fidèles à leur politique d'expansion, eussent certainement occupé la Gruyère, pour se venger de son hostilité.

Il ne semble donc pas qu'on puisse reprocher aux comtes de Gruyère de n'avoir pas su tirer parti des événements. Ils firent pour le mieux, mais le défaut de leur cuirasse résidait dans leur situation financière, qui était depuis longtemps déplorable, sans espoir d'amélioration. Leurs créanciers bernois et fribourgeois les tenaient à leur merci. La prophétie attribuée au bouffon Chalamala, allait bientôt se réaliser : « L'ours de Berne mangera la Grue dans le chaudron de Fribourg ». Si les comtes avaient été plus indépendants, pécuniairement, ils auraient pu espérer de leur participation à la bataille de Morat des avantages, non seulement honorifiques, mais réels, ainsi la possession de Montricher, près d'Aubonne, quelques droits sur Vaulruz et Everdes, etc., comme ils essayèrent vainement de les demander au moment du règlement des comptes.

Ce malheureux état financier n'était pas particulier à la maison de Gruyère. Nous l'avons vu, c'est le mal incurable qui rongeait la féodalité et qui avait sa source dans la transformation complète des lois économiques, devant lesquelles les plus forts doivent s'incliner. Le fait que la décadence de la petite dynastie gruyérienne, commence à se faire sentir sous le règne de deux comtes, dont le gouvernement fut cependant en tout point digne de louanges, est bien caractéristique de ce phénomène général.

Les guerres de Bourgogne, qui ont bouleversé si profondément la vie publique, en Suisse, ont déterminé dans le développement du comté de Gruyère, une crise fatale dont il ne se relèvera pas. Il végétera encore trois quarts de siècle, mais son existence sera précaire et n'aura plus rien de commun avec l'indépendance dont il avait joui auparavant.